Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260107-DEL2025074-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 24/12/2025
Et
Publication ou notification du :
24/12/2025

L'an 2025, le 18 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/12/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MORIAMEZ Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-074 – Attribution du lot 2 pour les travaux de restauration extérieurs à l'église St Mélar de Lanmeur (phase 2 : tranche 2 et 3) . Marché " Procédure adaptée ".

Le Maire informe les membres de l'assemblée du résultat de la négociation entreprise avec les 2 entreprises qui avaient répondues au lot 2, suite à la procédure adaptée lancée pour les travaux de restauration extérieurs à l'église St Mélar de Lanmeur .
2 entreprises avaient répondu à la consultation sur Mégalis.
Il propose de retenir l' entreprise suivante :
L'entreprise NOVELLO pour le lot 2 « maçonnerie » pour un montant de 126 105.40 € HT (PSE incluses) suite à la négociation qui a eu lieu avec les 2 entreprises qui avaient répondu..Il donne lecture du marché à intervenir avec l'entreprise et notamment l' acte d'engagement.
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents,
. Donne son accord pour retenir les entreprises suivantes ;
. L'entreprise NOVELLO pour le lot 2 « maçonnerie » pour un montant de 126 105.40 € HT (PSE incluses) suite à la négociation qui a eu lieu avec les 2 entreprises qui avaient répondu.
. Approuve l'acte d'engagements indiqué ci-dessus ainsi que le marché correspondant ;
. Autorise le Maire à signer les marchés à intervenir et toute pièce y relative ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2025
Le Maire

Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 24/12/2025

Madame LE MAIRE
Anne Catherine LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère